

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 494 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie Pape-Carpantier, 10, rue des Ursulines (5e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie Pape-Carpantier, 10, rue des Ursulines (5e) ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

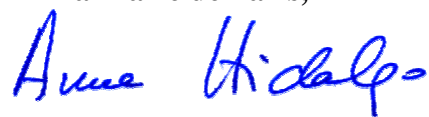
Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie Pape-Carpantier, 10, rue des Ursulines (5e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : « De 1849 à 1874 Marie Pape-Carpantier créa puis dirigea ici la première Ecole maternelle publique de France rattachée à un Cours pratique de formation des institutrices».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 1800409, rubrique 3121, nature 23138, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO